

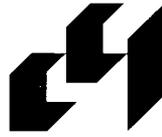
T76C59  
E88  
1994/95  
QL  
P. gouv.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC

ETUDE DES CREDITS  
1994-1995

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE





## ÉTUDE DES CRÉDITS 1994-1995

### Liste des documents annexés:

- Question 1 Organigramme de la C.C.Q.
- Question 2 Liste des publications régulières de l'organisme.
- Question 3 Liste des voyages hors Québec depuis le 1er avril 1993.
- Question 4 Liste des dépenses en publicité
- Question 5 Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 1993-1994 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent. (aucun)
- Question 6 Liste des contrats de moins de 25 000\$ octroyés par l'organisme depuis le 1er avril 1993 au 31 mars 1994.
- Question 7 Liste détaillée des contrats de moins de 25 000 \$ qui, depuis le 1er mars 1993, ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial.



- Question 8** Le montant, pour l'année 1993-1994 des dépenses de photocopie, télécopie (fax), des frais de transport, d'hébergement, de repas et celles à la participation à des congrès, des colloques et sessions de perfectionnement et de ressourcement.
- Question 9** Pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics sous leur autorité, combien de personnes, dont la cotisation fut payée par l'employeur, sont membres de clubs privés (club d'affaires, clubs sociaux, clubs de golf ou autres) et à quelle somme s'élève le montant global payé pour ces cotisations. **(Ne s'applique pas à la Commission)**
- Question 10** Le nombre et la répartition du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées et des communautés culturelles (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) pour 1993-1994.
- Question 11** Pour l'exercice budgétaire 1993-1994, pour la C.C.Q., le nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel, le nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées par le personnel et le nombre de jours de vacances pris par le personnel.



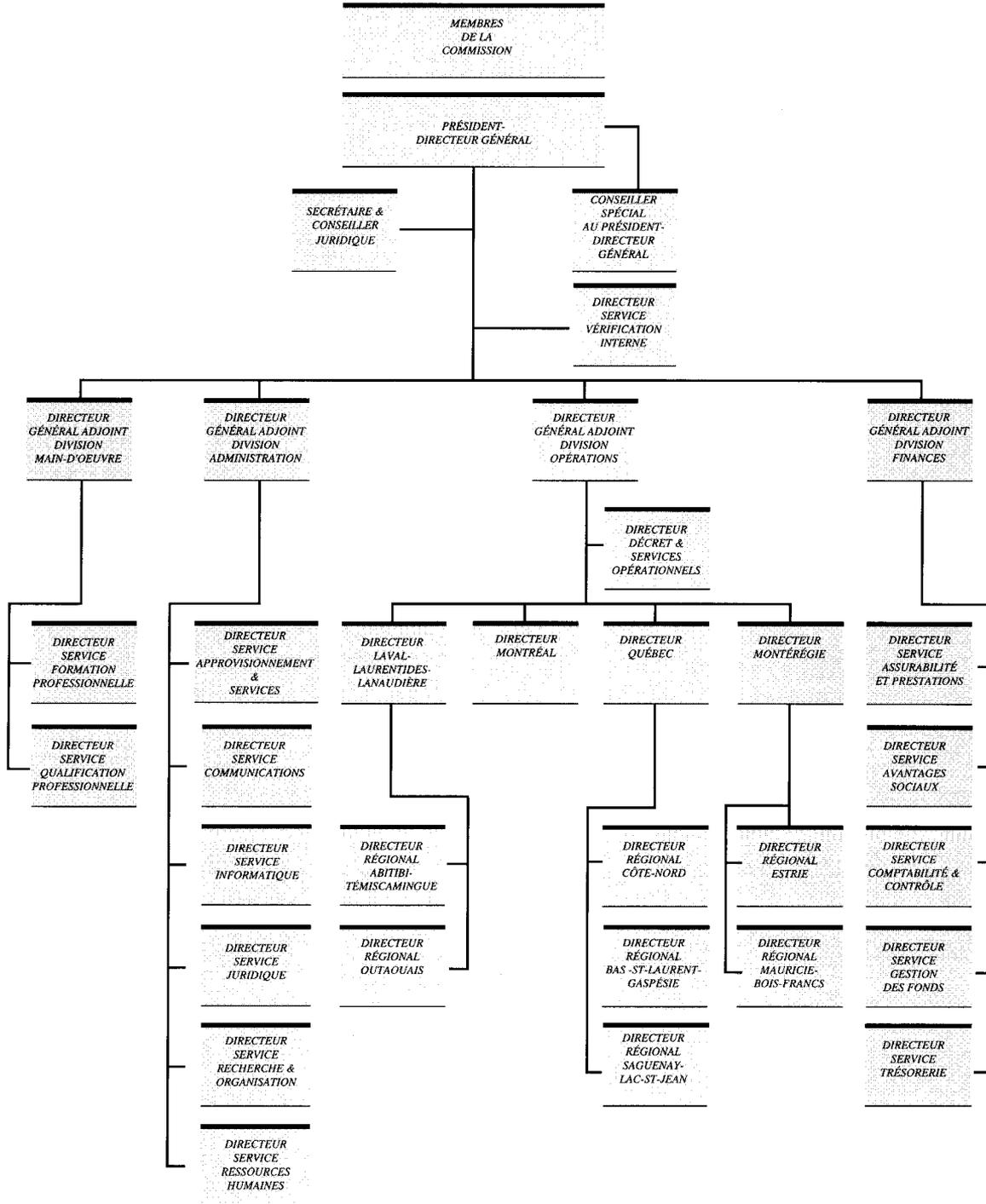
- Question 12** Pour l'exercice budgétaire 1993-1994, le nombre d'effectifs réguliers par catégorie d'emploi, le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir, le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accompli, le nombre de postes par catégorie d'emploi.
- Question 13** Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 1993-1994 qui louent des espaces.
- Question 14** La liste des contrats attribués en 1993-1994 à des firmes de communication ou de relations publiques.
- Question 15** La liste des tarifs (droits et permis) en vigueur pour l'exercice financier 1993-1994
- Question 19** Pour l'exercice financier 1993-1994, le nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de la Loi R-20, art. 19.
- Question 24** Les mesures prises par les entrepreneurs du secteur désassujetti par la Loi 142 et le Gouvernement pour assurer le transfert des fonds de pensions des travailleurs de la construction touchés par la nouvelle réglementation.

### Question 1

Organigramme de la Commission de la construction  
du Québec



# Organigramme



## **Question 2**

Liste des publications régulières de la  
Commission de la construction du Québec

Publications régulières  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC  
1993

1. Analyse de l'industrie de la construction au Québec 1992
  - type: annuel
  - coût: 2 230\$
  - tirage: 1 500
  - distribution: courrier interne 5%
  - courrier externe de 3e classe 75%
  - Publications du Québec 20%
  
2. Bulletin (versions française et anglaise)
  - type: bimestriel
  - coût: 450\$
  - tirage: 28 000
  - distribution: courrier interne 5%
  - courrier externe 95%
  
3. Guide de calcul des cotisations syndicales
  - type: biannuel
  - coût: 80\$
  - tirage: 40 000
  - distribution: courrier interne 5%
  - courrier externe 95%
  
4. Perspective 1993-1995 \*
  - type: annuel
  - coût: 345\$
  - tirage: 2 000
  - distribution: courrier interne 5%
  - courrier externe 95%
  
5. Précompte des cotisations syndicales
  - type: biannuel
  - coût: 80\$
  - tirage: 40 000
  - distribution: courrier interne 5%
  - courrier externe 95%

\* Publication épuisée

6. *Rapport d'activité 1992*  
type: annuel  
coût: 4 000\$  
tirage: 1 500  
distribution: courrier interne 20%  
courrier externe 80%
7. *Revue de l'activité*  
type: trimestriel  
coût: 150\$  
tirage: 1 500  
distribution: courrier interne 10%  
courrier externe 90%
8. *Liste des chantiers importants*  
type: trimestriel  
coût: 50\$  
tirage: 800  
distribution: courrier interne 10%  
courrier externe 90%
9. *Suppléments régionaux*  
type: trimestriel  
coût: 50\$  
tirage: 600  
distribution: courrier interne 10%  
courrier externe 90%

*Les publications mentionnées sont imprimées en régie interne; seuls les coûts reliés à la réalisation de ces publications sont indiqués.*

*Service des communications*

*1994 03 25*

### Question 3

Liste des voyages hors Québec depuis le  
1er avril 1993

VOYAGE HORS QUEBEC

AOUT 1993

DESTINATION: TORONTO

BUT DU VOYAGE: 26E CONGRES ANNUEL CANADIEN  
INTERNATIONAL FOUNDATION OF EMPLOYEE BENEFIT PLANS

<u>NOMS</u>	<u>FRAIS D'INSCRIPTION</u>	<u>FRAIS D'AVION</u>	<u>FRAIS DE SEJOUR</u>	<u>TOTAL</u>
* ROMEO JULIEN	705.00	442.28	1,148.72	2,296.00
* RAYMOND H. RICHARD	705.00	442.28	757.72	1,905.00
* YVES PARE	705.00	340.83	1,200.00	2,245.83
* JEAN LAVALLEE	705.00	340.83	1,200.00	2,245.83
** GILLES LEMIRE	<u>750.00</u>	<u>442.28</u>	<u>1,969.37</u>	<u>3,161.65</u>
	<u>3,570.00</u>	<u>2,008.50</u>	<u>6,275.81</u>	<u>11,854.31</u>

\* Membre du conseil d'administration de la Commission

\*\* Directeur général adjoint - Division finances

**Question 4**

Liste des dépenses en publicité

Dépenses en publicité  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC  
1 9 9 3

	1 9 9 3
Institutionnelle	4 371 *
Main-d'oeuvre	4 796
<b>T O T A L</b>	<b>9 167 *</b>

Les dépenses publicitaires sont à 100% effectuées dans les médias écrits: quotidiens et hebdomadaires, de même que revues spécialisées.

Service des communications

1994 03 25

#### **Question 5**

Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 1993-1994 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent

**A U C U N**

### Question 6

Liste des contrats de moins de 25 000\$  
octroyés par la CCQ depuis le 1er avril  
1993 au 31 mars 1994

LISTE DES CONTRATS INFÉRIEURS À 25 000\$

POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1993

FIRME	MONTANT	DESCRIPTION
LES CONSEILLERS FINANCIERS DU ST-LAURENT INC.	3,894.80	Politique de placement du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction.
RODRIGUE GILBERT	1,674.72	Traduction Règlement - certificats de compétence et Traduction Règlement sur l'avis d'un employeur
SIMON BOISVERT	661.10	Traduction Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux de l'industrie de la construction
FORTIER, FRANKLIN, LEGAULT INC.	632.90	Travaux d'aménagement au siège social (vérification des planchers)
GESTION VIAU BERGERON ARCHITECTES	10,905.44	Aménagement intérieur pour le bureau régional de Montréal 1100, boul. Crémazie Est
SYLVAIN RAVARY	4,594.73	Plans de réaménagement et de relocalisation
MLH & A INC.	4,317.95	Honoraires professionnels "Régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la C.C.Q.
CLIP INC.	5,127.10	Frais de recherche en communications (coupures de journal)
LE RÉSEAU CAISSE CHARTIER	8,407.60	Frais de recherche en communications

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC

LISTE DES CONTRATS INFÉRIEURS À 25 000\$

POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1993

FIRME	MONTANT	DESCRIPTION
DANIELLE MÉLANÇON	837.81	Conception graphique de dépliants
YVES BEAULIEU PHOTOGRAPHE ENR.	780.03	Travaux de photos
TRADUCTIONS GLOBE INC.	3,633.79	Traduction de dépliants et autres
COMMUNIC BIEN	5,710.16	Productions audio-visuelle et conception graphique
COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE	7,945.40	Élaboration de l'examen de qualification en plâtrage
DANIELLE BORDELEAU ENR.	1,865.00	Conception et montage de dépliants
DOMPIERRE PARISIEN COMMUNICATIONS	1,615.00	Conception et montage de dépliants
LE MARCHÉ DE L'ÉCRITURE	3,982.13	Traduction de dépliants et autres

#### Question 7

La liste détaillée des contrats qui, depuis le 1er mars 1993 ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat.

AUCUN

### **Question 8**

Le montant, pour l'année 1993-1994 de chacune des dépenses suivantes: la photocopie, la télécopie (fax), les frais de transport, d'hébergement, de repas ainsi que l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement: a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.



## ANNEXE

DESCRIPTION	MONTANT
Remboursement des frais de transports 1993	1,424,155.00
Remboursement des frais d'hébergement et repas 1993	525,970.00
L'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès ou à des colloques:	
- au Québec:	Nil
- à l'extérieur du Québec:	11,854.31
L'ensemble des dépenses applicables à la participation à des sessions de type perfectionnement ou ressourcement:	
- au Québec:	11,706.66
- à l'extérieur du Québec:	Nil
<b>TOTAL:</b>	<b>1,973,685.97</b>

### Question 9

Combien de personnes de la CCQ, dont la cotisation fut payée en 1993-1994 par l'employeur, sont membres de clubs privés (clubs d'affaires, clubs sociaux, clubs de golf ou autres) et à quelle somme s'élève le montant global payé pour ces cotisations.

a u c u n

### **Question 10**

Le nombre et la répartition du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc. ...) pour 1993-1994.

## REPARTITION DES EFFECTIFS

Vous trouverez, en annexe, la répartition des effectifs par catégorie, par région et selon leur appartenance entre les hommes et les femmes.

Il nous est impossible de faire la répartition de ces effectifs selon leur appartenance à des communautés culturelles ou qu'ils soient des personnes handicapées car, en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, il nous est interdit, en vertu de l'article 10.1, de parapher ces informations sur nos formulaires d'emploi.

Il nous est aussi impossible d'obtenir ces informations, par la suite, et ce, afin de ne pas contrevenir à l'article 10 de cette même Charte.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR REGION ET PAR CATEGORIE AU 28 MARS 1994

	EMPLOYES PERMANENTS			EMPLOYES TEMPORAIRES				
	SOUTIEN	PROFESSIONNEL	CADRE	TOTAL	SOUTIEN	PROFESSIONNEL	CADRE	TOTAL
SIERGE SOCIAL	181	81	41	303	1	1	0	2
ABITIBI-TEMISCAMINGUE	10	2	2	14	0	0	0	0
BAS-ST-LAURENT-GASPESIE	18	1	3	22	0	0	0	0
COTE-NORD	13	1	3	17	0	0	0	0
ESTRIE	14	1	3	18	0	0	0	0
LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	58	2	6	66	2	0	0	2
MAURICIE-BOIS-FRANCS	25	1	2	28	0	0	0	0
MONTEREGIE	60	1	6	67	0	0	0	0
MONTREAL	89	2	6	97	0	0	0	0
OUTAOUAIS	13	1	3	17	1	0	0	1
QUEBEC	54	2	6	62	1	0	0	1
SAGUENAY LAC ST-JEAN	15	1	3	19	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>	<b>96</b>	<b>84</b>	<b>730</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

REPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS / HOMMES-FEMMES

	EMPLOYES PERMANENTS			
	SOUTIEN	PROFESSIONNEL	CADRE	TOTAL
FEMMES	316	29	13	358
HOMMES	234	68	70	372
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>	<b>97</b>	<b>83</b>	<b>730</b>

### Question 11

Pour l'exercice budgétaire 1993-1994, le nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel, le nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires ainsi que le nombre de jours de vacances pris par le personnel de la CCQ.



a) Nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel	7338 jours
b) Nombre d'heures supplémentaires de travail réalisées par le personnel et répartition de la rémunération: - argent - pris dans banque de temps compensé	3988 heures 2366 heures
c) Nombre de jours de vacances pris par le personnel: - hors-convention: - syndiqué	2760 jours <u>7650 jours</u> 10410 jours

### Question 12

Concernant les effectifs de la CCQ, pour l'exercice budgétaire 1993-1994, le nombre d'effectifs réguliers par catégorie d'emploi, le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir, le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accompli, le nombre de postes par catégorie d'emploi

Ne s'applique pas à la Commission  
de la construction du Québec

**Question 13**

Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 1993-1994 qui louent des espaces.

LISTE DES LOYERS 1993-1994

LOCATEUR	EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICIE Mètre carré	COÛT Mètre carré	COÛT ANNUEL AVEC TAXES	DURÉE DU BAIL
126771 CANADA INC.	3530, Jean-Talon ouest Montréal (Québec)	526.76	68.89	40,381.32	01-01-93 au 31-12-97
126771 CANADA INC.	3530, Jean-Talon ouest Montréal (Québec)	689.71	68.89	52,872.96	01-01-93 au 31-12-97
2913828 CANADA INC.	3400, Jean-Talon ouest Montréal (Québec)	738.48	207.21	170,278.80	01-12-91 au 31-05-95
ALBERT DIONNE INC.	135, des Gouverneurs, bur. 201 Rimouski (Québec)	435.53	139.93	67,818.36	01-01-91 au 31-12-95
PLACEMENTS JACQUES GAGNON	155, rue de la Reine, 2e étage Gaspé (Québec)	126.35	141.22	4,965.39	01-04-88 au 31-03-93
LA LAURENTIENNE GÉNÉRALE	345, des Saguenéens, bur. 106 Chicoutimi (Québec)	435.06	179.33	86,838.72	01-03-87 au 30-06-95
SOCIÉTÉ IMMO. TRANS-QUÉBEC	225, rue des Forges, bur. 300 Trois-Rivières (Québec)	457.64	169.75	70,164.50	01-03-92 au 28-02-97 2 mois gratuits

LISTE DES LOYERS 1993-1994

LOCATEUR	EMPLACEMENT DE LA LOCATION	SUPERFICIE Mètre carré	COÛT Mètre carré	COÛT ANNUEL AVEC TAXES	DURÉE DU BAIL
2622-3545 QUÉBEC INC.	1100, boul. Crémazie Est, 3e étage Montréal (Québec)	1,312.34	139.93	204,352.56	01-01-93 au 31-12-98
2826283 CANADA INC.	7900, boul. Taschereau, Complexe C Bureau 100, Brossard (Québec)	956.89	191.06	203,447.76	01-05-92 au 30-04-95
EDIFICE G.L. INC.	1, place Laval, bureau 300 Laval (Québec)	1,021.92	158.98	180,762.24	01-12-88 au 30-06-94
115086 CANADA INC.	975, boul. St-Joseph, bur. 204 Hull (Québec)	435.34	162.54	78,740.16	01-05-90 au 30-04-95
161805 CANADA INC.	690, boul. Laure, bur. 64 Sept-Îles (Québec)	293.94	183.20	59,925.60	01-01-91 au 31-12-93

#### Question 14

La liste des contrats attribués en 1993-1994  
à des firmes de communication ou de  
relations publiques.

LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS À  
DES FIRMES DE COMMUNICATION OU DE RELATIONS PUBLIQUES  
(MOINS DE 25 000 \*)

**Caisse Chartier**

Objet: Service de recherche - médias électroniques  
Durée: 1 an  
Coût de base: 600\$ (abonnement annuel)  
1,05\$/nouvelle sur relevé

**Clip Inc.**

Objet: Service de recherche - médias écrits  
Durée: 1 an  
Coût de base: 200\$/mois  
1\$/coupure

**Telbec**

Objet: Transmission des communiqués  
Durée: 1 an  
Coût de base: 95\$ (abonnement annuel)

Service des communications

1994.03.25

**Question 15**

La liste des tarifs (droits et permis) en vigueur pour l'exercice financier 1993-1994.

# COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC

## LISTE DES RECETTES-TARIFICATIONS

### POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31-12-93

NATURE DE LA TARIFICATION	1993 REEL	1994 PREVU
<b><u>PRELEVEMENTS</u></b>  1.5 % du salaire brut: - 0.75 % part salarie - 0.75 % part employeur	\$24,382,622.05	\$23,594,250.00
<b><u>TARIFICATION SALARIÉS</u></b>  Certificat de competence  Delivrance cert. competence \$100.00 Delivrance cert. exemption \$100.00 Duplicata \$25.00 Renouvellement \$100.00  Examen de qualification  Examen \$100.00 Reprise de l'examen avec cours \$50.00 Reprise de l'examen sans cours \$100.00 Confirmation de qualification \$25.00	\$1,326,971.90	\$960,000.00
<b><u>TARIFICATION EMPLOYEURS</u></b>  Representant designe \$50.00 Licence d'employeurs \$350.00	\$71,000.00	\$540,000.00

#### **Question 19**

Pour l'exercice 1993-1994, le nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de la Loi R-20, article 19

Nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de la Loi R-20, article 19.

Au cours de l'année 1993, 11 907 poursuites ont été référées à la Direction des Affaires pénales.

#### **Question 24**

Les mesures prises par les entrepreneurs du secteur désassujetti par la Loi 142 et le Gouvernement pour assurer le transfert des fonds de pension des travailleurs de la construction touchés par la nouvelle réglementation.



## ÉTUDE DES CRÉDITS 1994-1995

Indiquer les mesures prises par les entrepreneurs du secteur désassujéti par la Loi 142 et le Gouvernement pour assurer le transfert des fonds de pension des travailleurs de la construction touchés par la nouvelle réglementation.

Selon notre interprétation des dispositions de la Loi 142, les travailleurs du secteurs désassujéti qui oeuvraient dans la construction avant le 31 décembre 1993 doivent continuer de participer aux régimes d'avantages sociaux de l'industrie de la construction au cours de l'année 1994. La Commission pourra établir les modalités nécessaires pour maintenir le régime d'avantages sociaux en faveur de ces travailleurs après le 31 décembre 1994.

Ainsi, pour l'année 1994, ces travailleurs bénéficient entièrement des dispositions prévues au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (c.R-20,r.14) notamment des régimes d'assurance vie, santé et salaire ainsi que du régime de retraite. Pour les années 1995 et suivantes, leur couverture dépendra des modalités retenues par la Commission.

Advenant le cas ou les régimes d'avantages sociaux ne seraient pas maintenus, ces travailleurs pourront se prévaloir de leur droit de transférer les crédits de rente qu'ils ont accumulés au régime de leur employeur si ce régime le permet ou au REER de leur choix et ce, dès qu'ils seront admissibles à une prestation de départ en vertu du régime, c'est-à-dire dès qu'il se sera écoulé 24 mois sans qu'ils aient rapporté une heure travaillée à la Commission .

A ce moment la Commission est à étudier les diverses avenues et en fera part à son Conseil d'administration dès que possible.

